



300 000 tonnes d'émission de CO2 évitées par les acteurs publics grâce à l'UGAP



La consommation annuelle d'électricité verte du marché UGAP représente 10% de la consommation des communes françaises¹, soit 1,2 milliard de kWh ; et a permis d'éviter l'émission de 300 000 tonnes de CO2 depuis 2016.

Relais des politiques publiques, l'UGAP met à disposition de l'ensemble de la sphère publique des solutions pour optimiser l'achat d'énergie en y intégrant l'électricité verte et le biogaz ainsi que des services d'efficacité énergétique.

L'UGAP, 1^{er} acheteur public d'énergie en France

La centrale d'achat public dispose d'atouts factuels pour obtenir les meilleurs prix : 10 milliards de kWh de gaz et d'électricité achetés par an, des typologies clients variées, une répartition géographique sur tout le territoire ainsi qu'une nouvelle ingénierie d'achat.

L'expertise, le temps et l'argent épargnés pour les 7 000 clients peuvent ainsi être mis au service de l'efficacité énergétique.

« À la notification du marché, le client a le choix entre plusieurs taux d'énergie verte. Nous avons créé toutes les conditions pour faciliter au maximum l'accès à l'énergie verte sur l'ensemble du patrimoine - et non sur quelques bâtiments « phare » -, donc loin de certaines démarches ultra-exemplaires mais peu nombreuses. C'est une démocratisation par le volume » explique Philippe Tessier, directeur projet énergie & environnement à l'UGAP.

Le biogaz est proposé dans le nouvel appel d'offres gaz attribué au printemps 2019.

Réduire les consommations d'énergie

L'UGAP a constitué une boîte à outils regroupant de nombreuses prestations d'efficacité énergétique à la carte réalisées par ALTEREA, bureau d'études spécialisé, répondant à deux problématiques des gestionnaires de patrimoine : améliorer l'efficacité énergétique de leur patrimoine bâti existant et s'assurer de la future performance de projets neufs.

Ces prestations couvrent notamment les actuelles obligations réglementaires et permettront ainsi aux acheteurs publics de s'engager pour atteindre les objectifs futurs^[2].

[1] L'article 175 de la loi Elan portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, rendra obligatoire les actions de réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments tertiaires afin que le parc global réduise d'au moins 40% sa consommation d'énergie en 2030, et de 60% en 2050 par rapport à 2010.

[2] L'article 175 de la loi Elan portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, rendra obligatoire les actions de réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments tertiaires afin que le parc global réduise d'au moins 40% sa consommation d'énergie en 2030, et de 60% en 2050 par rapport à 2010

A Propos de l'UGAP

L'UGAP est un établissement public placé sous la double tutelle des ministres chargés de l'Action et des Comptes publics d'une part, et de l'Éducation nationale d'autre part. Seule centrale d'achat public généraliste nationale, l'UGAP est un acteur spécifique de l'achat public dont l'activité globale s'élève à plus de 4 milliards d'euros HT répartis en 3,5 milliards d'euros d'activité de grossiste (achat pour revente) et 520 millions d'euros d'achats réalisés en direct par les entités publiques sur les marchés de gaz et d'électricité passés par l'UGAP pour leur compte en tant qu'intermédiaire.

Ses clients sont principalement les collectivités territoriales, les administrations et les établissements publics de l'Etat, le secteur social et les établissements publics de santé.

L'UGAP, au travers des achats qu'elle réalise, constitue un outil de la mise en œuvre des politiques publiques, en matière de rationalisation de la dépense, de développement durable, de soutien aux PME, à l'emploi local et à l'innovation. Environ 53% des entreprises titulaires d'un marché sont des PME et 27% des ETI.

L'UGAP est attributaire du label "Relations Fournisseur et Achats Responsables", décerné par la Médiation des entreprises et le Conseil national des achats. La centrale d'achat est également membre associé de la French Tech.

Pour en savoir plus : www.ugap.fr